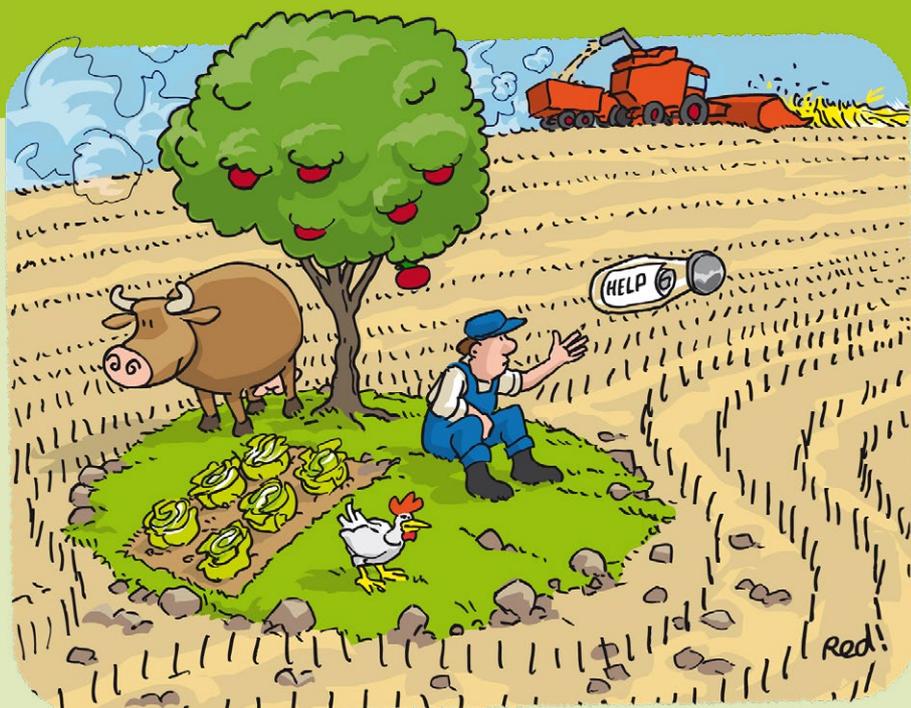


LA BIO EN DANGER



POURQUOI CETTE CAMPAGNE

Après des années de croissance, l'agriculture biologique connaît un trou d'air, conséquence directe de la mauvaise volonté des pouvoirs publics. **Les multiples retards** dans le paiement des aides aux agriculteurs bio puis la **suppression de « l'aide au maintien »** ont créé une insécurité économique préjudiciable. La création de faux labels présentés comme « écologiques » permet à certains agriculteurs de **se targuer de durabilité à moindre frais**. Cerise avariée sur le gâteau, l'inflation et le coût de l'énergie conduisent les consommateurs à rogner sur toutes leurs dépenses et font passer au deuxième plan le soutien privé qui compensait jusqu'alors le manque de soutien public. Parallèlement, selon une stratégie éprouvée depuis des années, le ministère de l'Agriculture multiplie les engagements toujours plus ambitieux mais **jamais atteints**. L'usage des pesticides devait être divisé par 2 avant 2012, puis 2017, puis 2025 ; **ils ont augmenté de 23% entre 2017 et 2021**. Seulement 2% des 9 milliards d'euros d'aides de la Politique agricole commune sont versées aux paysans bios, alors qu'ils représentent désormais plus de 10% des agriculteurs en activité. Les cantines sont censées se fournir à 20% d'aliments issus de l'agriculture biologique depuis le 1^{er} janvier 2022, or **la restauration collective n'atteindrait qu'un bien dérisoire 6%** ! Enfin, d'après la loi d'avenir agricole, 15% de la surface agricole hexagonale devait être en bio en 2022. D'année en année, cet objectif est reporté. Au final, **la France se classe au 15^e rang européen en pourcentage de surface agricole utile dédiée à la bio**.



Faute de soutien gouvernemental, la bio finit par coûter « plus cher ». Or le prix de vente d'un aliment n'est absolument pas son coût de production, mais le résultat d'un dispositif d'aide ou de son absence. Sans les aides formelles et les subventions cachées (dépollution de l'eau, frais de santé, subvention du matériel et des engrais), **l'agriculture conventionnelle revient à la société plus cher que l'agriculture biologique !** Les aides à l'agriculture industrielle constituent une distorsion de concurrence, qu'il faut bien que les paysans bio compensent par le prix de vente : cette situation n'est pas une fatalité mais un **choix politique**.

Or, toutes les études démontrent un intérêt considérable de l'agriculture biologique pour les écosystèmes, pour le climat, pour la santé

des consommateurs et des agriculteurs.

Il est urgent que ces bienfaits soient reconnus et que l'agriculture biologique bénéficie de financements à la hauteur de sa contribution au bien commun.

La bio n'a plus besoin de belles paroles. Elle doit être soutenue financièrement via un plan d'urgence. Si rien n'est fait, des paysans bio, faute de débouchés, vont renoncer. Certains sont d'ores et déjà obligés de vendre leur production bio dans le réseau traditionnel au prix du conventionnel ! **Ce recul serait une véritable catastrophe pour nos territoires, nos écosystèmes et notre avenir.**

AGISSEZ MAINTENANT !

Interpellez la Première ministre, le ministre de l'Économie et le ministre de l'Agriculture en retournant les cartes pétitions avant le 31 décembre 2023 à Agir pour l'Environnement (11 rue du Cher - 75020 Paris)

agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT



LA BIO EN CHIFFRES

chiffres 2021

➔ **10,3%**

des terres agricoles françaises sont bio soit 2,7 millions d'hectares.

➔ **13,4%**

des fermes françaises sont bio.

➔ **6,6%**

de la consommation alimentaire des ménages est bio.

➔ **La France figure au 15^e rang européen** en part de bio par rapport à la surface agricole totale, bien loin derrière l'Autriche avec 25% et la Suède avec 20% (chiffres 2020 Eurostat).

➔ Après avoir doublé entre 2015 et 2020, **les ventes de produits bio enregistrent une première baisse en 2021, tendance qui semble se confirmer en 2022.**



LES LOIS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES

La loi EGAlim votée en 2018 a fixé un cap : atteindre 15% de terres agricoles bio et 20% d'aliments bio dans la restauration collective publique (cantines scolaires, hôpitaux...) en 2022. **Or à ce jour, nous en sommes à 10% de terres agricoles bio et à peine 6% de bio dans les**



LES BIENFAITS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les vertus de l'agriculture biologique sont désormais établies via de nombreuses études internationales :

➔ **Pour la biodiversité** : en moyenne, les fermes bio abritent 30% d'espèces animales en plus et près de 90% d'espèces végétales en plus, et préservent par ailleurs les espaces périphériques (haies, bois, friches, lac, littoraux) en arrêtant de les polluer par la diffusion des pesticides.

L'IPBES (groupe d'experts internationaux sur la biodiversité) souligne que les pesticides agricoles constituent l'une des principales causes de l'effondrement actuel de la biodiversité.

➔ **Pour le climat** : la première contribution de l'agriculture française au dérèglement climatique est l'emploi d'engrais azotés minéraux, qui dégagent du protoxyde d'azote, 300 fois plus « réchauffant » que le CO₂. En cessant toute utilisation de ces engrais fabriqués à partir de gaz importé, la bio contribue à notre indépendance énergétique tout en améliorant le bilan climatique agricole.

➔ **Pour la santé** : la consommation de produits bio réduit l'exposition aux pesticides chimiques et diminue les risques de maladies neurodég-

neratives et de maladies chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires...). Les produits bio sont généralement de meilleure qualité nutritionnelle. Ils contiennent davantage de vitamines, de minéraux, d'oméga 3 et de fibres.

➔ **Pour l'emploi** : à surface égale, les fermes bio emploient en moyenne 30% de main d'oeuvre en plus que les fermes non-bio.

➔ **Pour la souveraineté alimentaire** : l'agriculture bio est moins dépendante des intrants chimiques fabriqués à partir d'énergies fossiles importées ; l'élevage biologique est obligatoirement basé majoritairement sur l'herbe, ce qui évite les importations massives d'aliments généralement génétiquement modifiés depuis l'Amérique du Sud, responsables de la déforestation.

La Cour des comptes elle-même, après une revue détaillée de la littérature scientifique, a récemment souligné « *les bénéfices de l'agriculture bio notamment en termes de santé et d'environnement* » et a estimé que le « *développement de l'agriculture biologique est le meilleur moyen de réussir la transition agro-environnementale* ».



STOP AUX FAUX LABELS

Plusieurs « labels » ont vu le jour ces dernières années pour tromper les consommateurs et contrecarrer la progression du marché bio. Dans cette opération de greenwashing de

grande ampleur, le ministère de l'Agriculture soutient en particulier le développement du label HVE (Haute valeur environnementale). Plusieurs enquêtes indépendantes ont démontré **qu'il est accessible aux agriculteurs sans même réduire le recours aux pesticides**, ce qui signifie qu'il est un leurre sans effet environnemental réel. Pourtant, le gouvernement flèche une partie des aides agricoles européennes et françaises vers le développement de la HVE.

cantines. Alors qu'étaient votés ces objectifs, le gouvernement amputait la bio d'une partie de ses aides (aide au maintien), payait les aides bio avec parfois 3 ans de retard, et misait sur le label HVE.

Puisque développer la bio est une nécessité écologique, le gouvernement français doit appliquer les lois qu'il a lui-même fait voter et donc débloquer des financements de soutien au développement de la bio dans l'approvisionnement des cantines. Lorsque l'introduction de produits bio est accompagnée (soutien aux cuisiniers pour apprendre à utiliser des produits différents, modification de la gestion des stocks, réduction

des gaspillages alimentaires), **elle ne provoque qu'un surcoût dérisoire, très inférieur à ce que les détracteurs de la bio avancent par malveillance.** En outre, en cette période de crise économique, il est du devoir de l'État de le prendre en charge pour compenser son incapacité à faire appliquer préalablement sa propre loi.

Parallèlement, le plan Ecophyto visant à réduire les pesticides **n'a jamais atteint ses objectifs**, bien au contraire, et la sortie annoncée par le président Macron du glyphosate n'a jamais eu lieu. **Il est temps d'accompagner réellement l'évolution promise de notre agriculture.**

COMMENT AGIR ?

➔ J'AGIS POUR L'ENVIRONNEMENT

- J'ai participé à la campagne « **La bio en danger** »
 Je commande plaquette(s) « **La bio en danger** »

➔ JE SOUTIENS AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de couvrir les frais engagés par la diffusion de cette campagne imprimée à 75 000 exemplaires, je fais un don de 20 euros 40 euros 60 euros Autre :

- Pour tout don de **20€ ou plus**, je souhaite recevoir l'autocollant « J'aime la bio »



- Pour tout **don ponctuel de 40€** ou **don mensuel de 5€**, je souhaite recevoir l'autocollant et le totebag « J'aime la bio »



- Pour tout **don de 60€** ou **don mensuel de 10€**, je souhaite recevoir le livre « Le pari fou du bio »



À partir de 10€ de don sur l'année, vous pouvez devenir adhérent. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

➔ VOS COORDONNÉES Merci d'écrire en lettres capitales

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Coupon réponse à envoyer à Agir pour l'Environnement - 11 rue du Cher - 75020 Paris

Ponctuels ou réguliers, vos dons sont déductibles de vos impôts à hauteur de **66% de la somme versée.**

C'est ainsi qu'un don de 50 € ne vous coûtera en réalité « que » 17 € après déduction fiscale.

**À l'attention d'Élisabeth Borne, Première ministre,
 Bruno Le Maire, ministre de l'Économie,
 et Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture**

(carte-réponse à envoyer à :

« Agir pour l'Environnement - 11 rue du Cher - 75020 Paris »

qui la remettra officiellement aux ministres)

SOUTENEZ NOTRE CAMPAGNE

Optez pour le prélèvement automatique mensuel

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, un montant de € par mois.

Pour suspendre le prélèvement, il me suffit de le faire savoir par simple demande écrite à « Agir pour l'Environnement »

N° national d'émetteur : 539277

Établissement teneur du compte à débiter

Nom de votre agence bancaire ou CCP :

Adresse :

Code postal : Ville :

Titulaire du compte (indiquez ci-dessous votre adresse et merci d'écrire en lettres capitales)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Compte à débiter (voir votre RIB ou RIP et merci d'écrire en lettres capitales)

IBAN :

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER : Réf. 539277.0002841020006481 / Agir pour l'Environnement - 11, rue du Cher - 75020 Paris

Date :

Signature :

Joindre
un RIB
ou un RIP



contact@agirpourenvironnement.org



www.agirpourenvironnement.org

Imprimé sur papier recyclé par la Scop Presse Pluriel

LA BIO EN DANGER

Madame la Première ministre, Monsieur le ministre de l'Économie, Monsieur le ministre de l'Agriculture,

Après des années de croissance continue, la bio traverse une crise sans précédent. Les raisons de ce reflux sont à chercher dans une politique que le gouvernement a mis en œuvre ces 5 dernières années, notamment la suppression des aides au maintien et le soutien (y compris financier) à de faux labels présentés comme « écologiques ».

Face aux menaces pesant sur l'avenir de l'agriculture biologique, nous vous demandons d'adopter un plan d'urgence pour sauver la bio actant :

- **Un soutien public à la restauration collective** (un euro d'aide d'État pour tout euro investi dans le remplacement de produits conventionnels par des produits bio ; accompagnement des cuisiniers) pour faire monter la part de bio à 10% d'ici fin 2023, puis enfin 20% fin 2025 ;
- **Une aide exceptionnelle aux agriculteurs bio de 100 millions d'euros** (cette aide serait beaucoup plus faible que celle qui vient d'être apportée à la filière porcine française, sans aucune contrepartie sociale ou environnementale) ;
- **Le lancement d'une grande campagne de communication positive** sur la bio pour relancer la consommation (notamment via le doublement du budget de l'Agence Bio) ;
- **Le doublement du crédit d'impôt bio** pour compenser la suppression de l'aide au maintien ;
- Le passage de la **TVA sur les aliments biologiques à 0%** ;
- **Le doublement du budget de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique** pour renforcer les connaissances et solutions techniques opérationnelles, comme le préconise la Cour des comptes.

Comptant sur votre écoute et votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame la Première ministre, Monsieur le ministre de l'Économie et Monsieur le ministre de l'Agriculture, l'expression de mes salutations respectueuses.

EXPÉDITEUR

NOM, PRÉNOM

ADRESSE

COURRIEL

SIGNATURE